



AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

ZONE DE PATURAGE DE L'ENJARDO

Nom et adresse de la personne morale : Mairie de CARROS
Correspondant : Christine BRIET – Responsable de la gestion des paysages du territoire communal
Téléphone : 06.80.93.97.72
@ : c.briet@ville-carros.fr

Objet :

La commune souhaite voir s'installer un exploitant pour organiser, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) de 9 années sur la période allant du 01 octobre 2025 au 30 septembre 2034 le pâturage d'ovins, bovins, caprins sur une zone de 223,8452 ha sur les espaces inscrits au régime forestier de la commune de CARROS ; comme indiqué dans le CCT validé en commission mixte de pâturage du 27/11/2024.

Cadre juridique :

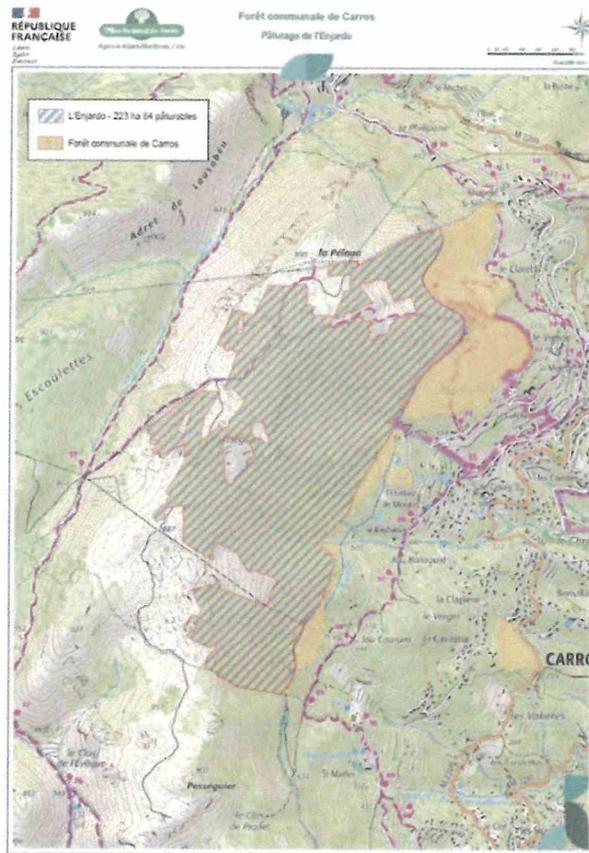
Organisation libre d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Date de début de l'AOT :

A partir du 01 octobre 2025

Situation et désignation du bien :

Pâturage de l'Enjardo comme indiqué sur le plan ci-dessous



Attente de la commune

Les candidats s'engagent à :

- Respecter la police générale du site ;
- Organiser le pâturage comme indiqué dans le CCT, notamment le taux de chargement et les espèces autorisées et suivre les recommandations techniques particulières ;
- Respecter les limites du pâturage et les voies de circulation ;
- Contrôler la propreté du site ;
- Justifier avoir contracté toute assurances nécessaires ;
- Apporter tout le soin nécessaire aux animaux.

Durée de l'AOP

Du 01 octobre 2025 au 30 septembre 2034

Redevance

Au coût de l'Indice de révision national des fermages au tarif en vigueur.

Présentation des offres et documents à fournir

Les candidats sont appelés à remettre une lettre de motivation précisant leur statut juridique et leur qualité à agir et présentant :

- Leur exploitation agricole et l'importance que représente le broutage pour celle-ci ;
- Les modalités selon lesquelles le pâturage sera organisé ;
- Le nombre de bêtes concernées dans le respect de l'article 4 du CCT
- Votre expérience dans le domaine

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Durée de la consultation :

3 semaines à compter du mardi 16 juillet 2025 ; soit jusqu'au mardi 6 août avant 17h00, par voie d'affichage et sur le site de la ville.

Condition de remise des candidatures

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser à Monsieur le maire de Carros sous enveloppe fermée avant le 7 août 2025.

Date de limite de remise des offres :

Mardi 6 août 2025 à 17 heures.

Visites

Les candidats désirant reconnaître les lieux doivent en formuler la demande auprès du service Technique 06.80.93.97.72

Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Jugement des offres

Le jugement des candidatures se fera sur les propositions, références et expériences des candidats. La commission organisera éventuellement une audition des candidats.